

Islam : les mots pour le dire ... et pour le comprendre***La doctrine****Coran** (litt. récitation)

Un terme dérivé du verbe *qara'a* qui signifie réciter. Le verbe *qara'a* apparaît à plusieurs reprises dans le Coran. C'est le nom donné au livre saint de l'islam contenant « la parole de Dieu » dictée par Dieu (*Allâh*^{*}) en langue arabe par l'intermédiaire de l'ange Gabriel à Muhammad durant plus d'une vingtaine d'années (610-632 de l'ère chrétienne). Pour le croyant musulman, le Coran, contrairement aux écritures saintes des autres religions monothéistes, n'est pas un simple livre inspiré. Il représente la parole dictée par Dieu. De là découle la sacralité de ce livre fondateur de la civilisation arabo-musulmane, unanimement considéré comme authentique par l'ensemble des musulmans.

Un livre important pour l'essor de la langue arabe. Toutefois, la majorité des populations qui ont embrassé l'islam n'ont pas adopté cette langue. Les premières traductions du Coran en persan datent des X^e et XI^e siècles. La première traduction dans des langues européennes date vraisemblablement de 1143 ; elle fut réalisée en latin par Robert de Ketton. La première traduction en français date de 1657 et fut l'œuvre d'André de Ryer.

Le Coran fut d'abord transmis oralement puis fixé par écrit sous forme de livre (*mushaf*) quelques années après la mort du prophète de l'islam. Une longue tradition du Coran récité est

* Ce vocabulaire entend proposer une explication des principaux termes associés à la religion musulmane qui s'avèrent particulièrement pertinents pour comprendre les réalités contemporaines de l'islam. Ces mots du vocabulaire de l'islam sont avant tout relatifs à sa doctrine et à ses systèmes de pensée. Cette liste se veut évolutive et sera progressivement complétée en tenant compte également de l'évolution de la pensée musulmane. La présentation des notices entend d'ailleurs mettre l'accent sur les débats en cours, car la doctrine n'est pas figée et prend des accents différents et nouveaux au fil du temps.

La rédaction de ces notices se base sur des sources primaires et secondaires de la pensée musulmane. Il ne s'agit pas d'un vocabulaire relatif à des personnes ou à des organisations spécifiques. Pour ce type d'informations, nous renvoyons le lecteur à d'autres sources.

Le vocabulaire repris ici s'adresse avant tout à des personnes qui s'intéressent à l'islam contemporain pour des raisons personnelles ou professionnelles. On pense notamment aux journalistes, aux enseignants, aux étudiants, aux travailleurs sociaux et aux politiciens.

Les notices sont rédigées et relues par les membres du CISMOC, une équipe pluridisciplinaire. Le comité de rédaction est composé des personnes suivantes : Abdessamad Belhaj (AB), Felice Dassetto (FD), Ghaliya Djelloul (GD), Naïma El Makrini (NEM) et Brigitte Maréchal (BM).

présente jusqu'à nos jours. Dès le départ, des récitateurs professionnels connaissent par cœur l'entièreté du Coran et les musulmans lambda mémorisent plusieurs sourates et versets leur permettant d'effectuer les prières journalières. D'après certaines sources musulmanes, un premier rassemblement des fragments écrits du Coran sur divers matériaux fut déjà assuré sous le court règne du premier calife Abū Bakr (632-634). C'est néanmoins seulement sous le règne du troisième calife Uthman (644-656) de l'ère chrétienne qu'une recension officielle eut lieu, selon la tradition. C'est au début du X^e siècle (IV^e de l'ère musulmane) que le texte fut vocalisé dans la mesure où ce dernier ne contenait ni points diacritiques ni signes vocaliques. Le coran utilisé actuellement est l'édition imprimée du Caire de 1924.

Très tôt (dès le IX^e siècle), la nature du Coran fit l'objet de débats théologiques entre les traditionnistes et les mu'tazilites, notamment autour de la question de savoir si la Parole de Dieu est créée ou incréée. Les premiers défendent la thèse du Coran « non créé » alors que les seconds défendent le Coran comme « parole créée ». C'est sous le califat d'al-Ma'mūn (813-833) à l'époque abbasside que la thèse du Coran « créée » devient officielle. Mais, c'est la doctrine du Coran « non créé » qui va l'emporter grâce notamment au fondateur de l'une des quatre écoles juridiques sunnites (*madhhab*^{*}) - le théologien Aḥmad Ibn Ḥanbal (780-855) - sous le règne du Calife al-Mutawakkil qui restaura le sunnisme et mit fin à l'hégémonie doctrinale des mu'tazilites.

Le Coran est subdivisé en 114 chapitres ou sections (les *sourates*) de longueurs différentes, eux-mêmes composés de 6236 versets (*āyāt* signes). Le classement des sourates n'est ni chronologique ni thématique. A l'exception de la première sourate «*al-Fātiḥa* », L'ouverture, les sourates sont en règle générale classées de manière décroissante, dans l'ordre de la longueur de la sourate. Une tentative de réagencement de celles-ci par ordre chronologique de leur révélation a très tôt préoccupé les savants musulmans ; à l'époque contemporaine, certains orientalistes ont également tenté d'élaborer une chronologie plus précise. On distingue également les sourates de la période mecquoise de celles de la période médinoise révélées après l'émigration, la *hijra*^{*}.

C'est la seconde référence, c'est-à-dire la *sunna* les paroles, les actions et les approbations du prophète, qui est la source principale d'interprétations et de clarifications des énoncés coraniques. Néanmoins, dès le X^e siècle, se déploie autour de cette source fondatrice de la religion musulmane, une exégèse et des savoirs philologiques et historiques sur la récitation et les circonstances de la révélation, qui seront compilés dans les sciences du Coran au XIV^e et XV^e siècles. (NEM)